



Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Convention collective signée le 20 juillet 2017, pour une durée de 7 ans (2017-2023). D'autoriser le versement de la rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La hausse monétaire va comme suit :

Hausse salariale :

2017 = 1.5 %    2018 = 2.0 %    2019 = 2.0 %    2020 = 2.0 %    2021 = 2.5 %  
2022 = 2.5 %    2023 = 2.5 %

Régime de retraite :

2018 = 7.5 %    2020 = 8.0 %

Patrouilleur :

Une augmentation de 5.00 \$ par semaine pour les 5 premières années et de 10.00 \$ par semaine pour les deux dernières pour la prime de la patrouille

2017 = 115. \$    2018 = 120. \$    2019 = 125. \$    2020 = 130. \$    2021 = 135. \$  
2022 = 145. \$    2023 = 155. \$

Et 2.00 \$ / heure sous forme de prime lors de travaux nécessitant un chef d'équipe autorisé, au besoin par le directeur aux travaux publics.

De permettre un transfert du surplus libre à cet effet.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 8 h 04

Fin : 8 h 04

Personnes présentes : 0

\*\*\*\*\*

### Résolution no : 10746-2017

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> août 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

### Résolution no : 10747-2017

### FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité de clore la séance.

**Adoptée**

Il est 8 h 05

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante le 1<sup>er</sup> août 2017 par la résolution # 10746-2017